

PIECES A FOURNIR AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION
--

INTENDANCE

- ☐ Un relevé d'identité bancaire du responsable légal (obligatoire pour tous)

SECRETARIAT

- ☐ Photocopie recto/verso de la carte d'identité de l'élève
- ☐ Attribution de bourse sur critères sociaux
- ☐ Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquittement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.

MERCI.

La Proviseure